

Les silences du palais

Autor(en): **Hess, Catherine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280696>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les silences du palais

Sur les écrans de Suisse romande, le superbe film d'une réalisatrice tunisienne: Moufida Tatli.

Il y a quarante ans à peine, les femmes en Tunisie vivaient encore, comme leurs compagnes depuis des millénaires, sous le poids de la tutelle de l'homme, seigneur et maître de leur vie. Dans les palais des rois ou surtout dans les arrière-cours des plus humbles, les femmes sont soumises à la tradition arabo-musulmane, opprimées, enfermées, entre les murs du silence, des non-dits, des tabous, «colonisées des colonisés».

L'indépendance du pays sera un moment charnière: la nouvelle Constitution octroie à la femme des droits qui la protègent. Désormais la polygamie est interdite, la femme peut choisir son mari, elle doit être envoyée à l'école jusqu'à 16 ans, on lui proposera des méthodes contraceptives, et l'avortement est légal.

Mais quarante ans plus tard, qu'est devenue la femme tunisienne après un changement aussi brutal? A-t-elle vraiment pu profiter de ces lois, proposées par des hommes politiques éclairés? En a-t-elle si bien tiré parti qu'aujourd'hui elle est une femme émancipée, libre, à même de vivre le destin qu'elle s'est choisi? Les jeunes Tunisiennes réalisent-elles d'où provient la femme d'aujourd'hui?

C'est pour raconter l'évolution de la femme tunisienne et pour tenter de répondre à toutes ces questions que Moufida Tatli a réalisé ce premier long métrage, *Les silences du palais*. Interrogations personnelles, mais aussi demande de sa fille. Moufida Tatli croyait avoir eu un tout autre destin que celui de sa propre mère - elle a étudié et voyagé à l'étranger - qui aurait dû lui permettre de rompre certains tabous. Pourtant, face à sa fille, elle se rend compte qu'elle traîne derrière elle le silence en héritage!



Moufida Tatli: J'aimerais que les jeunes voient ce film, peut-être parviendra-t-il à les faire réfléchir sur la condition de la femme?

(Photo Trigon film)

réalisatrice, femme d'aujourd'hui, sur les souffrances et servitudes de ces femmes d'autrefois, et qui mesure avec émotion le chemin parcouru... et à parcourir.

- *Moufida Tatli, dans votre film, Alia est le symbole de la rupture des traditions. Mais tout comme de nombreuses femmes qui ont lutté dans les pays arabes pour l'émancipation de la femme, en profitera-t-elle elle-même?*

- Cette rupture sera douloureusement libératrice. Alia s'est enfuie du palais avec Lotfi, militant pour l'indépendance; elle vit avec lui depuis dix ans mais il ne l'a toujours pas épousée. A la fin du film, elle décide de garder l'enfant qu'elle attend, même si c'est une fille. Dans un pays arabo-musulman, faire un tel choix est signe d'une libération incroyable. L'homme, lui, n'a pas pu résister aux pressions sociales, qui veulent que l'on n'épouse pas une bâtarde... une prostituée aux yeux de la société. Il n'est pas assez fort, n'a pas encore assez évolué pour aller au bout de son projet d'émancipation. Alia se retrouve seule, mais une femme est née, décidée à assumer son destin... qu'elle a choisi.

- *Fin de la fiction, à l'image du décalage, existant dans la réalité tunisienne d'aujourd'hui? Décalage entre hommes et femmes, décalage entre les lois et le poids de la tradition?*

- Les lois donnent théoriquement la possibilité de la prise de conscience. Mais dans la réalité, la tradition qui s'est transmise - de mère à fille par exemple - est ancrée si profondément au fond de nous, inconsciemment souvent, qu'il faut faire un travail sur soi et sur les autres encore très important. Il ne suffit pas d'un coup de baguette magique des hommes politiques! Il y a quarante ans, les lois ont été un gain énorme. Pourtant beaucoup de

Alia n'en peut plus, à 25 ans, de chanter dans les mariages. Après une énième humiliation, elle exprime le dégoût pour sa vie et sa révolte contre Lotfi qui partage son existence depuis dix ans sans l'avoir jamais épousée. L'annonce de la mort du Prince Sid'Ali, ex-roi, la replonge brutalement dans son passé. A l'occasion des obsèques, elle revisite le palais de son enfance, où elle est née d'une mère servante et d'un père inconnu, fruit de ce qui subsistait alors: le droit de cuissage des princes. En déambulant dans les couloirs déserts, lui revien-

ent les images fascinantes et cruelles de son enfance. Elle revit sa quête douloureuse du père, son amitié interdite avec la fille d'un des princes, sa découverte de la musique. Alia exhume des souvenirs qu'elle pensait enterrés avec sa mère qui, confrontée un jour au regard de sa fille qui a grandi, décide de lutter en silence et avec acharnement pour la protéger de la convoitise des princes afin que sa fille échappe à jamais au sort qu'elle subissait.

Regards tristes et révoltés de l'adolescente qui découvre les rouages de la vie, regards tout en subtilité, chaleureux, de la



Alia exhume des souvenirs qu'elle pensait enterrés avec sa mère.

(Photo Trigon film)

femmes y ont résisté, à propos du contrôle des naissances par exemple. Cependant, parallèlement à ces lois, le pays s'est développé économiquement, une classe moyenne s'est formée, les femmes ont reçu une instruction, et aujourd'hui beaucoup sont là, mûres, émancipées, cultivées, occupant des postes importants. Ce qui me semble fondamental, c'est que le développement économique doit aller de pair avec le cheminement des femmes. Les femmes travaillent, elles ne voudront plus jamais revenir à la situation antérieure. L'homme a dû s'adapter, il n'y a plus moyen de faire autrement, même économiquement. Cependant, les associations de femmes, réunies dans l'Union des femmes tunisiennes, restent très vigilantes. Il y a deux ans, dans un moment très délicat avec le mouvement intégriste, le gouvernement a proposé des amendements progressistes des lois, consolidant ainsi l'émancipation de la femme. Cela a donné beaucoup de courage aux femmes. Elles sont fières de leurs acquis mais aussi critiques: même dans leurs discours officiels, elles évo-

quent le décalage entre les mentalités et les lois, et les pas qu'il reste à franchir. Et cela m'a fait très plaisir d'entendre ces paroles.

- Vous n'avez pas l'air de craindre que l'intégrisme ne remette en cause les acquis des femmes. Comment réagissez-vous à ce qui se passe en Algérie?

- Je suis solidaire de tout cœur. Mais ce qui se passe en Algérie nous fait très peur. Nous soutenons le combat des femmes, le combat des hommes aussi, qui luttent contre l'intégrisme. On devient plus vigilant. Pourquoi l'Algérie en est-elle arrivée là? ... Arriver, par laxisme, à des mécontentements, des gens toujours plus malheureux, toujours plus pauvres, et créer ainsi un terrain fertile pour l'intégrisme... Nous sommes solidaires mais impuissantes! Que pouvons-nous faire face aux assassins?

- Vous m'avez dit que votre film a été bien accueilli par les adultes, les femmes en particulier. Cependant vous étiez déçue du peu de réactions des jeunes...

- J'étais déçue parce que, par exemple, des étudiants de l'université sont sortis du

film sans questions. Pourtant ils ne savent pas exactement comment se situer par rapport à la société d'aujourd'hui. L'instruction s'est faite, la contraception aussi. Cependant ils ont encore plein de questions qui les mettent dans le désarroi. Dans ce débat à l'université, comme ils ne disaient rien, je leur ai posé, moi, des questions! Par exemple, quelle importance a pour vous filles, et pour vous garçons, la virginité? Ils m'ont répondu, garçons et filles confondus, qu'il est encore important que la femme soit vierge avant le mariage. Cependant, quand on creuse un peu, les filles disent qu'elles aimeraient bien que cela change; mais comme les garçons ne sont pas prêts à assumer, les filles continuent à perpétuer cette tradition.

Alors je leur répète: mon souhait - avec ce film - est d'ouvrir un débat avec les jeunes - et pas seulement avec les filles - à propos des tabous et des silences que beaucoup de mères, tout comme moi, ont transmis à leurs filles.

Catherine Hess

La Faculté de droit ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE

de droits réels

Charge : Il s'agit d'un poste à temps partiel (60%).

Titre exigé : doctorat en droit.

Entrée en fonction : 1er octobre 1995.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 20 juin 1995 à l'Administrateur de la Faculté de droit, UNI MAIL, 102, Blvd Carl-Vogt, 1211 Genève 4, auprès duquel peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La Faculté des sciences ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE

en mathématiques fondamentales
(algèbre, analyse, géométrie)

Charge : Il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant au minimum 6 heures hebdomadaires de cours, du premier au troisième cycle. Le candidat devra prendre la direction d'un groupe de recherche, organiser des séminaires, diriger des thèses. Expérience de la responsabilité d'un groupe de recherche et de la direction de thèses.

Titre exigé : doctorat ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction : 1er octobre 1995 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 30 juin 1995 au Doyen de la Faculté des sciences, 30, quai Ernest-Ansermet, 1211 Genève 4, auprès duquel peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions (prolongation du délai d'une annonce parue précédemment).

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE